

**Affaires Juridiques et du Domaine**

**REF : DAJDAJD2013014**

**Signataire : AD**

Séance du Conseil Municipal du 31/01/2013

RAPPORTEUR : Daniel GARNIER

**OBJET : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour la gestion patrimoniale du groupe scolaire Casarès-Doisneau - Désignation des élus représentant la Commune**

**EXPOSE :**

Dans le cadre d'un projet global de requalification urbaine du quartier Cristino Garcia / Landy les villes de Saint-Denis et d'Aubervilliers ont décidé de se rapprocher afin d'y construire un groupe scolaire intercommunal.

Il a été convenu que les bâtiments et le terrain d'assiette de ce groupe scolaire appartiendraient en indivision aux deux communes. Ainsi, chacune des communes possédera une quote-part indivise correspondant à la répartition qui sera fixée dans l'avenant à la convention cadre du 6 juin 2008 régissant les modalités globales de cette opération.

Afin de gérer cette indivision, la création d'un syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) entre les communes d'Aubervilliers et de Saint-Denis en application des articles L 5212-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT), est apparu comme étant la solution la mieux adaptée.

Ce Syndicat, créé par arrêté préfectoral en date du 31 décembre 2012, a pour objet la gestion patrimoniale du groupe scolaire et de son terrain d'assiette qui lui sont mis à disposition par les communes. Il assure et prend en charge les grosses réparations, les travaux de rénovation ainsi que les travaux d'aménagement dans les bâtiments du groupe scolaire y compris le gymnase, et le paiement des impôts et taxes, le cas échéant.

Conformément aux statuts du Syndicat, il est prévu que celui-ci soit administré par un Comité composé de cinq délégués par Commune, trois titulaires et deux suppléants, élus dans par le conseil municipal dans les conditions prévues à l'article L 5212-7 du CGCT.

Il est proposé au conseil municipal de désigner les délégués titulaires suivants :

- Jean –François MONINO
- Daniel GARNIER
- Djamila KHELAF

Et les délégués suppléants suivants :

- Omar AÏT-BOUALI
- Odile FOURNIER

**Direction Générale des Services / Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale**

**Affaires Juridiques et du Domaine**

**REF : DAJDAJD2013014**

**Signataire : AD**

**OBJET : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour la gestion patrimoniale du groupe scolaire Casarès-Doisneau - Désignation des élus représentant la Commune**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5211-5 et suivants,

Vu l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2012 portant création du Syndicat intercommunal à Vocation Unique pour la gestion patrimoniale du groupe scolaire Casarès-Doisneau,

Considérant que conformément aux statuts du Syndicat, il est prévu que celui-ci soit administré par une Comité composé de cinq délégués par Commune, trois titulaires et deux suppléants, élus dans par le conseil municipal dans les conditions prévues à l'article L 5212-7 du CGCT,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**DESIGNE** en tant que délégués titulaires au sein du Syndicat intercommunal à Vocation Unique pour la gestion patrimoniale du groupe scolaire Casarès-Doisneau :

- **Jean-François MONINO**
- **Daniel GARNIER**
- **Djamila KHELAF**

**DESIGNE** en tant que délégués suppléants au sein du Syndicat intercommunal à Vocation Unique pour la gestion patrimoniale du groupe scolaire Casarès-Doisneau :

- **Omar AÏT-BOUALI**
- **Odile FOURNIER**

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 11/02/2013

Publié le : 07/02/2013

Certifié exécutoire le : 11/02/2013

Pour le Maire

L'Adjoint délégué